

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 38 (1950)
Heft: 4-6

Artikel: Le monument du Père Girard
Autor: Pflug, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MONUMENT DU PÈRE GIRARD

par l'Abbé GÉRARD PFULG

Le 8 mars 1850, deux jours après la mort du Père Girard, le Grand Conseil du canton de Fribourg réuni en séance extraordinaire décida d'élever au Père Girard une statue de bronze sur l'une des places publiques de Fribourg. Une commission fut établie, par le Conseil d'Etat, afin de hâter et de surveiller l'érection du monument, dont le président fut M. Auguste Cuony, syndic de Fribourg et le secrétaire Alexandre Daguet, directeur de l'école cantonale et député, et dont les membres avaient été choisis dans les différents partis politiques.

Aussitôt la Commission se mit à l'œuvre, lança un appel à la générosité de tous les disciples, amis et admirateurs du Père Girard. Anciens élèves ou amis du Père Girard, disait le comité, c'est avec un profond sentiment de gratitude et d'amour que nous remplissons ce pieux devoir envers un homme qui, pendant plus d'un demi-siècle, a été parmi nous l'humble mais vivante personification des trois plus hautes et plus belles pensées qui puissent vivifier un esprit et faire battre un cœur d'homme sur la terre : « Dieu, humanité, patrie ».

Les contributions commencèrent à arriver dès 1850 ; mais, cela n'est pas pour nous surprendre, des bruits circulaient relativement à l'emploi de cet argent. Des journaux étrangers au canton affirmaient qu'il existait un projet, à Fribourg, d'élever avec l'excédent de la collecte qui se faisait en faveur du monument au Père Girard, un orphelinat ou tout autre établissement de bienfaisance.

La Commission affirma, à cette occasion qu'elle n'avait pas d'autre mission que celle de réunir les fonds nécessaires pour ériger la statue en bronze conformément au décret du Grand Conseil.

On estimait au départ à 7000 fr. le prix du monument. En réalité il coûta 26 400 fr. et la plus grande part en a été fournie par l'Etat et la commune de Fribourg, le produit de la collecte n'ayant pas atteint le chiffre de 10 000 fr. Il pourrait paraître inconvenant de découvrir l'aspect matériel du problème avant d'avoir cité même le nom des artistes qui réalisèrent l'œuvre; ce sont en réalité ces considérations d'ordre financier qui expliquent en grande partie l'état définitif du monument.

Au 31 juillet 1851, les collectes en Suisse et à l'étranger avaient rapporté 3600 fr. Que pouvait-on faire avec cette somme et celles que pensait y ajouter l'Etat ?

Pouvait-on songer sérieusement à une statue en bronze quand la somme n'était pas suffisante pour une statue de marbre dont on estimait le coût à la moitié seulement de l'œuvre en bronze.

La Commission se crut obligée de faire appel aux artistes et aux ingénieurs pour les engager à présenter des plans de monuments en harmonie avec les modestes ressources de la Commission.

Les propositions abondèrent: M. Christen d'Unterwald, sculpteur établi à Berne, propose l'érection d'une colonne funéraire avec bas-reliefs, surmonté d'un buste en marbre blanc, qu'on aurait placée sans doute, dans l'église des Cordeliers.

L'idée d'un bloc en granit, orné d'une inscription grandiose et que l'on aurait placée sous les ombrages de la Haute-Croix fut aussi émise. Les Soleurois venaient d'ériger un monument de ce genre à leur avoyer Wengi dans la belle promenade qui conduit à l'ermitage de Sainte-Vérène; une pierre de ce genre marquait également le souvenir de Zwingli à Cappel.

Le 30 août 1851, la Commission discutait d'un troisième projet. M. Volmar, artiste fribourgeois, originaire d'Ueberstorf établi à Berne, auteur des monuments en bronze de Rodolphe d'Erlach et du duc Berthold V de Zæhringen, propose une statue en fer bronzé dont le coût ne dépasserait pas les moyens de la Commission. Un sculpteur, architecte et marbrier bernois, M.

Hirschgartner, avait imaginé de son côté une pyramide de forme grecque en beau granit de Halbernthal, blanc, rouge et noir, semblable à celui qu'il avait été chargé par le Conseil fédéral d'envoyer à Neuchâtel pour le monument de Pury et à Washington, aux Etats-Unis, pour le monument de l'illustre fondateur de l'indépendance américaine. La Commission ne prit pas encore de décision définitive.

Un nouveau projet vint s'ajouter aux autres. La ville de Schaffhouse venait d'élever un monument à son grand historien, Jean de Müller, au milieu d'une place publique; c'était un buste de marbre reposant sur un piedestal; l'auteur en était le sculpteur Oechslin. Le Conseil communal de Fribourg prit un parti analogue au sujet du buste de Mooser placé à Saint-Nicolas.

Une idée pareille se fit jour, dans la Commission du monument du Père Girard. Les fonds recueillis n'étant pas assez considérables pour ériger un monument grandiose sur une place publique, ne serait-il pas préférable d'élever une statue en marbre devant l'école primaire (l'actuelle maison de justice) dont la porte du milieu serait bouchée à cet effet; le dessin avait été fait par un certain M. Bordereau.

En novembre 1851 la Commission adressa au Conseil d'Etat un rapport détaillé sur l'apport des collectes, sollicita une coopération financière du gouvernement et donna son avis au sujet du monument. La Commission en majorité penchait pour le projet de M. Bordereau; les autres, s'en tenant aux termes du décret du Grand Conseil, voulaient l'érection d'un monument sur une place publique selon les plans de M. Oechslin ou de M. Hirschgartner.

Jusqu'au début de l'année 1853 aucune décision n'intervint. Les mêmes projets restaient en discussion: une statue devant l'école primaire, un bloc de granit avec inscription, placé non plus à la Haute-Croix, mais sur un tertre vis-à-vis du couvent des Cordeliers, enfin une colonne de marbre surmontée d'un buste, destinée à orner une place publique. Le public manifestait une légitime impatience. Les journaux de l'époque s'en mêlèrent, le « Narrateur fribourgeois », exprimant son opinion personnelle; penchait pour le monument de granit, comme plus grandiose,

moins banal qu'une statue et résistant mieux aux injures du temps et à celles des hommes.

Le jeudi, 17 février 1853, la souscription avait alors rapporté 6000 fr. Une conférence eut lieu entre les délégués de la Commission du monument, les délégués du Conseil d'Etat et ceux du Conseil Communal afin de prendre parti.

Il fut décidé que l'on s'en tiendrait au décret du Grand Conseil qui a voté la construction d'une statue en bronze et que l'on s'adresserait au Grand Conseil et à la ville dans le but de connaître la somme d'argent qu'ils pensaient consacrer au monument.

Une lettre au « Narrateur Fribourgeois » qui exprimait l'idée que le plus beau monument à ériger à la mémoire du Père Girard était la fondation d'un établissement d'utilité publique qui porterait son nom n'eut pas de suite.

Durant l'année 1853; les projets se précisent, l'intendant des bâtiments étudie les plans qui ont été présentés. Les délégués de la Commission, du Conseil communal et M. Biemann, directeur des travaux publics choisissent pour l'emplacement de la statue « l'église des Cordeliers ou un autre bâtiment public ». M. Volmar écrit de Berne; il demande 8000 fr. pour la statue du Père Girard, le coût de la fonte non compris et dit qu'après avoir exécuté à Berne le monument de Rodolphe d'Erlach, il serait heureux d'exécuter pour sa patrie une œuvre artistique. Le 8 mars 1853, le Conseil communal de Fribourg, approuvé par l'assemblée bourgeoise, le 21 août de la même année, offre pour le monument la somme de 4000 fr. à condition qu'il soit en bronze et qu'il soit élevé sur la place des Ormeaux.

L'année 1854 ouvre enfin la période des réalisations. La Commission dont la mission doit se borner à l'exécution pure et simple du décret du Grand Conseil du 8 mars 1850, décide de prendre contact avec M. Volmar, de Berne. Elle prie M. Théodore de Hallwyl, « ce grand promoteur de l'art national d'accompagner M. Volmar à Fribourg. A Fribourg, la Commission s'adjoignit MM. Dietrich, professeur et Hochstättler, architecte. Ensemble on délibéra de l'emplacement de la statue, de ses dimensions, et du « meilleur mode d'exécution ».

La 11 avril suivant M. Volmar soumet à la Commission les

dessins et les devis qu'elle avait demandés. Les dessins sont au nombre de deux : dans le premier le Père Girard est représenté seul, dans l'attitude méditative du philosophe, d'une main il tient un livre, de l'autre la plume qui a tracé de belles et utiles pensées. Dans le second dessin le Père Girard n'est plus seul ; il a sa main droite passée autour du col d'un enfant qui contemple avec amour la figure pensive et recueillie du moine.

Les dessins étaient accompagnés d'une lettre de l'artiste et d'une seconde de M. de Hallwyl. L'un et l'autre recommandent le choix du dessin qui représente le Père Girard philosophe plutôt que le Père Girard père de l'enfance, pour des raisons à la fois économiques et esthétiques. Le groupe du Père et de l'enfant « coûterait dix mille francs de plus que la statue toute simple du grand homme ». D'autre part, « l'unité de conception, l'effet total » semblent plus grands si le Père Girard est figuré seul.

Les lettres donnaient aussi des indications sur l'emplacement de la statue. M. de Hallwyl proposait la place de Notre-Dame, M. Volmar aurait préféré « la belle et vaste place de la ville haute ». « Mais nos ressources, dit la Commission, ne nous permettent pas de nous arrêter à cette dernière idée. La simple statue du Père Girard, dans les dimensions qu'exige cette exposition coûterait 30 000 fr. »

Le dimanche 9 avril 1854, l'unité de vues est réalisée. La Commission du monument a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil d'Etat l'adoption des propositions de M. Volmar et de s'en tenir, vu l'absence de ressources suffisantes, au premier plan, celui d'une statue représentant le Père Girard seul.

L'artiste se mit à l'œuvre. En novembre les délégués de la Commission du moment se rendirent à Berne « pour examiner, dans l'atelier de M. Volmar, le modèle en gyps de la statue du noble religieux... » L'image a été trouvée d'un effet saisissant et frappant de ressemblance.

Le texte qui relate le voyage se termine sur un souhait : « Reste maintenant la grande opération de la fonte. Espérons qu'elle réussira à l'égal de la première ». Le souhait était bien motivé et ne se réalisera qu'en partie, si l'on en juge par les difficultés qui survinrent et le résultat définitif de l'opération. La

Commission chargea Théodore de Hallwyl de surveiller les travaux de fonte de la statue. Celui-ci écrivit à MM. Ganguillot et Roy, fondeurs à Besançon et à Paris, afin d'obtenir les deux mêmes ouvriers qui avaient fait déjà les moules de Rodolphe d'Erlach. Une lettre d'Hallwyl à la Commission annonça que les ouvriers étaient en route; mais retenus par des travaux pressants, ils ne vinrent pas à Berne.

Hallwyl proposa de s'adresser à l'Allemagne, et de prendre contact avec M. Beck, directeur de la Fonderie royale de Munich. Sur ces entrefaites une réponse favorable vint de Paris. Le fondeur Chapeau et son fils se dirigeaient vers Berne, la fonte devait avoir lieu dans la Fonderie Jacobi à Vulgenbach. Mais Volmar ne voulut pas laisser M. Chapeau diriger l'opération et, finalement, il le renvoya à Paris avec 250 fr. pour ses frais de voyage.

A Fribourg, personne n'était au courant de cette nouvelle difficulté. Le 21 décembre 1854, M. Cuony président de la Commission annonçait à la Direction des finances que le monument serait en place « vers le milieu de l'été prochain ».

Quelques jours plus tard une lettre de Théodore de Hallwyl, mécontent de la conduite inexcusable du professeur Volmar, les fit déchanter.

« Chargé par vous, Messieurs, de diriger votre entreprise, je me suis donné toutes les peines imaginables pour en assurer la réussite, je suis entré en correspondance active avec les chefs des principales fonderies de France, afin de me procurer un habile mouleur dont le talent et l'expérience pussent me donner toutes les garanties suffisantes. Enfin, après bien des démarches inutiles, M. Simon Roy de Besançon m'écrivit que M. Chapeau, artiste très distingué, qui venait de céder son établissement à un ami, voulait bien encore, pour terminer sa carrière par une belle œuvre, se charger de faire les moules du R. P. Girard... j'écrivis de suite à M. Chapeau de se rendre à Berne, arrivé ici lundi 18, je le conduisis chez M. Volmar, et l'on convint de quelle manière on commencerait l'ouvrage (à l'atelier de M. Jacobi). Mercredi, je me rendis moi-même à l'atelier croyant y trouver M. Chapeau... et j'appris avec étonnement que Volmar l'avait renvoyé à Paris... »

Le 3 janvier 1855, dans une lettre à la Commission M. de

Hallwyl propose de s'adresser directement à la Fonderie royale de Munich. Le fondeur Nöttinger de Munich fut envoyé à Berne. On construisit les ateliers et les fourneaux nécessaires sur les grands remparts; le 22 août 1855 le moule était presque achevé.

Mais l'affaire dura longtemps encore, une année passa, le 25 juin 1856 des délégués se rendirent à Berne pour examiner le travail. Volmar promet de livrer la statue à Fribourg, pour la fin septembre 1856; au mois de septembre, il écrivit à M. Schaller, directeur de l'Instruction publique que la statue serait terminée pour le 16 octobre 1856. Des mois s'écoulèrent avant que la statue ne prit le chemin de Fribourg.

Le 23 avril 1857 Volmar écrivait: «j'ai reçu votre lettre du 18 avril par laquelle vous me priez de me mettre sérieusement à l'œuvre, crainte de voir s'ajourner indéfiniment l'érection de ce moment et puis crainte des désagréments résultants de ce retard ».

Des accidents survenus ont empêché l'achèvement... Le 27 juin 1857 Volmar prétend avoir terminé son œuvre et désire la remettre. Mais M. de Hallwyl n'est pas satisfait de la manière dont Volmar a fait ciseler la statue. « Au lieu d'exécuter lui-même cet ouvrage important, il en a chargé son fils qui ne connaît pas la partie. »

En juillet 1857 la Commission désigna des experts pour examiner l'ouvrage de Volmar. Ils lui trouvèrent plusieurs défauts. L'œuvre fut livrée le 16 novembre 1857. Le piedestal avait été travaillé à l'atelier de M. Bargezzi à Soleure. Mais en raison des circonstances politiques nouvelles l'installation du monument fut retardée de quelques années encore.

C'est le 30 mars 1860 seulement que le Conseil communal pouvait avertir la Commission que « toutes les pièces nécessaires à l'exécution du monument à la mémoire du Père Girard étaient prêtes ». L'inauguration solennelle eut lieu dans l'après-midi du lundi 23 juillet 1860, en présence des autorités, des écoles, de l'Harmonie et du peuple de Fribourg. La fête fut ouverte par une salve d'artillerie, et les cloches de Saint-Nicolas sonnèrent à toutes volées, jusqu'au moment où le cortège, parti des Places déboucha sur la Place de Notre-Dame.

Le Conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, Hubert Charles prononça le discours d'inauguration après lequel le voile qui couvrait la statue fut levé au milieu des applaudissements de la foule.

Dans une lettre au Conseil d'Etat, du 21 novembre 1860 la Commission s'exprimait de la façon suivante :

« La Commission établie par le Conseil d'Etat, en exécution d'un décret du Grand Conseil rendu en date du 8 mars 1850 n'attend que l'achèvement des bas-reliefs pour clore ses travaux et vous remettre les pouvoirs dont l'a investi l'autorité exécutive du Canton ».

Les bas-reliefs sont l'œuvre du sculpteur Raphaël Christen, de Wolfenschiessen, au Canton d'Unterwald, élève de Volmar à l'Académie de Berne, et plus tard de Thorwaldsen, à Rome. Ils ont été exécutés à la Fonderie royale de Munich dont le directeur était M. de Miller. On y lit gravé dans le bronze du relief qui représente le Père Girard entouré d'enfants, les indications suivantes :

R. CHRISTEN, INV. ET MOD.

BERN 1861

F. V. MILLER, FUDIT

MUNCHEN 1862

Ainsi s'achevait 12 ans après le décret du Grand Conseil le monument du Père Girard. La statue de Volmar ne suffirait pas à la gloire du professeur à l'Académie de Berne, ni de l'ancien élève ou condisciple à Paris d'Horace Vernet, de Géricault et de David d'Angers.

Elle est très massive, les plis sont lourds, les formes peu dégagées. La maquette, en 1854, avait certainement le mérite que lui reconnurent Théodore de Hallwyl et les délégués fribourgeois. Le modèle du deuxième projet qui existe moulé en plâtre au musée pédagogique fait honneur à l'artiste. Mais la fonte n'a pas très bien réussi comme en témoignent l'œuvre réalisée, l'opinion de Th. de Hallwyl et les textes contemporains. Le travail de finissage a été réalisé par un jeune homme peu expérimenté. Par contre les bas-reliefs de Christen sont d'une belle venue et d'une exécution soignée.

C'est dans cette partie, du monument où l'on a représenté le Père Girard, éducateur de l'enfance et le Père Girard écrivain qu'il faut chercher les représentations les plus attrayantes et les plus habiles du célèbre pédagogue fribourgeois.

* * *

A titre documentaire, voici le procès-verbal de la séance du Grand Conseil du 8 mars 1850 :

SÉANCE DU GRAND CONSEIL DU 8 MARS 1850

Le Grand Conseil du canton de Fribourg:

Considérant que le Père Grégoire Girard, décédé le 5 mars 1850, s'est dévoué à son pays et à l'humanité, et que sans se laisser rebuter par les difficultés et les persécutions qu'il a éprouvées de la part d'une partie de ses concitoyens, il a poursuivi jusqu'au bout son œuvre de dévouement;

Considérant qu'il a doté le canton de grandes et heureuses réformes, affranchi ses écoles de routines pernicieuses et versé l'instruction à flots sur les classes qui, jusques-là, en avaient été privées;

Considérant que ce citoyen, alors qu'il était déjà octogénaire, et quoiqu'il fût peut-être froissé par les nécessités politiques dans quelques-unes de ses habitudes et de ses sympathies, n'a pas hésité un instant à concourir à l'œuvre de la régénération cantonale, par la réorganisation des études;

Considérant qu'il fut à la fois un prêtre pieux, un savant distingué, un patriote ardent, un philanthrope éclairé, et que, par ses travaux qui lui ont valu une réputation européenne, il sera longtemps encore la plus pure gloire nationale du canton de Fribourg;

Considérant qu'il s'est ainsi acquis des titres incontestables aux hommages et à la vénération du peuple fribourgeois tout entier.

Décète :

1^o Grégoire Girard a bien mérité de la patrie.

2^o Son portrait sera placé dans l'un des principaux établissements cantonaux d'instruction publique comme celui du premier bienfaiteur de la jeunesse et de la patrie fribourgeoise. En outre, ce portrait sera lithographié et distribué à toutes les écoles du canton pour y être mis en évidence.

3^o Un appel sera adressé aux citoyens, afin de les inviter à concourir à l'érection d'une statue en bronze de ce grand citoyen, statue qui sera placée sur l'une des places de Fribourg, sa ville natale.

4^o Le Conseil d'Etat est chargé de faire exécuter le présent décret.

M. *Hartmann*¹ a la ferme confiance qu'un appel pour l'érection du monument sera accueilli, non seulement dans le canton et la Suisse, mais aussi en Europe. Il désire donc qu'il soit donné à cet appel le plus de publicité possible.

M. *Gendre* appuie la manière de voir de M. Hartmann: on ne saurait assez célébrer la mémoire de ce grand homme.

Ce projet de décret est adopté par 39 voix. Quelques députés se sont abstenus².

¹ Jean-Théobald Hartmann 1802-1885, notaire 1827, président du Tribunal 1847-1850, député au Grand Conseil 1843-1856, conseiller communal de Fribourg 1847-1856, syndic 1847-1850, président du Tribunal de commerce 1850-1858, juge suppléant au Tribunal cantonal 1849-1855.

² A.E.F. Procès-verbal des séances du Grand Conseil 1847-1850, p. 1110-1111.
